



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 10

Réunion : restreinte

Date : 03/11/2023 à 09h

Président(e) : Christophe TOURNIER

Présent(e)s : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA),
Abdellatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Réunions techniques

Voici les dates de réunions techniques proposées par la CRA pour le mois de novembre sur les deux sites.

Réunions R1/JAF :

Lundi 20 novembre 2023 (Présentiel)

Réunions R2/R3 :

Lundi 27 novembre 2023 (Présentiel)

Réunions Assistants :

Mercredi 22 novembre 2023 (Présentiel à Castelmaurou)

Mercredi 29 novembre 2023 (Présentiel à Montpellier)

Réunions JA :

Vendredi 17 novembre 2023 (Présentiel)

Les convocations ont été envoyées aux arbitres.

2-Résultats examen théorique

Les résultats de l'examen théorique de sélection JAF du samedi 21 octobre 2023 sont disponibles en annexe. Afin de pouvoir poursuivre vers une possible candidature fédérale, la note doit être égale ou supérieure à 90/160.

3-Promotion accélérée

Au regard du suivi effectué la saison dernière, de sa participation sérieuse au stage des Jeunes Arbitres et de sa première observation en début de saison, la CRA intègre dès aujourd'hui l'arbitre EL GHALMANI Lina à l'effectif des Jeunes Arbitres de Ligue.

4-Manquements

XXXXX – Arbitre Ligue Féminine

Cette arbitre nous a envoyé un mail en date du 19/10/2023 afin de nous informer qu'elle ne serait pas disponible le week-end du 04-05 novembre 2023 puisqu'elle doit s'occuper d'un membre de sa famille qui est malade. La commission tiendra compte du cas d'espèce pour la détermination de la sanction.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Madame XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours avec sursis commençant à courir à compter du lundi 13 novembre à 0 heures pour se terminer le dimanche 19 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX – Ligue Candidat Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre nous a envoyé un mail en date du 20/10/2023 afin de nous informer qu'il lui était impossible de doubler pour le week-end du 21-22 octobre suite à une surcharge de travail. Le pôle désignations a donc dû procéder à des modifications la veille du week-end.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 13 novembre à 0 heures pour se terminer le dimanche 19 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX – Arbitre Régional 3

Cet arbitre a contacté l'astreinte le dimanche 22/10/2023 à 12h50 pour sa rencontre en R1 prévue à 15h00 afin d'informer qu'il ne pourrait se déplacer pour des raisons personnelles. Aucun remplaçant n'a pu être trouvé et c'est un dirigeant qui a pris sa place.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 06 novembre à 0 heures pour se terminer le dimanche 19 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX – Arbitre Assistant Régional 2

Cet arbitre nous a envoyé un mail en date du 21/10/2023 afin de nous informer que le délégué du match sur lequel il était désigné venait de le contacter. Il stipule dans son mail qu'il n'était pas au courant de cette désignation et qu'il n'a donc pas eu le temps de s'y rendre au vu de la distance entre son domicile et le lieu de la rencontre.

Depuis les nombreux soucis informatiques rencontrés, la CRA envoie le vendredi soir à tous les arbitres régionaux l'édition des désignations pour le week-end.

Après vérification, il se trouve que cet arbitre était bien présent dans la liste des destinataires, il n'a donc pas pris le temps de la consulter.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 21 jours avec effet immédiat commençant à courir à compter du samedi 04 novembre à 0 heures pour se terminer le vendredi 24 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président





Examen théorique

Candidature au titre de Jeune Arbitre Fédéral (2023/2024)

Samedi 21 octobre 2023

NOM	PRENOM	Test Vidéo / 60	Rapport disciplinaire / 20	Questionnaire / 80	Total / 160	Situation
ZERMANE	Nolhan	40	14	59,5	113,5	1
FROGER	Maxens	40	14,5	48	102,5	2
PERRIN	Nathan	31,5	14,5	53	99	3
MARRE	Victor	35	13,5	50	98,5	4
MARTY	Christian	32	13	52	97	5
LEVIONNAIS	Nathan	28	14	48,5	90,5	6
DABERNAT	Jaïna	30	13	47	90	7
TOURNIER	Maxime	29	13	48	90	7
COURTIAL	Lucas	30,5	15	31,5	77	9
GASQUET	Alexandre	18,5	9	31	58,5	10
RENAULT	Hugo	21	10	22	53	11
GROSBOST	romain	22,5	12	17	51,5	12
MEDINA BRICOURT	Eden	13	12	24,5	49,5	12
SOTO	Lucas	15	9	24	48	14
AZRIKEN	Adam	16,5	9	20,5	46	15
REZOUGUI	Sofiane	9,5	8	20,5	38	16
LIAUT	Axel	11	9	14,5	34,5	17